

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Aniche

COMMUNE DE DECHY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECHY**

Le **QUATORZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS**, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 07 Septembre 2023, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

Présents :

Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Corinne BEAREZ, Abdelaziz GUERTIT, Gérard BROCHARD, Aldo ZACCARDI.

Représentés : Mesdames, Messieurs : JOOS Bernard (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY) ; Lahcen AZEROUAL (procuration donnée à Estelle MOUY).

Absents excusés : Mmes LEVRAY Claudine, Laëtitia WALQUAN, M. Saïd NACER.

Secrétaire de Séance : Madame ROGER Marie-France.

CONVENTION DE SUBVENTION AVEC DOUAISIS AGGLO POUR L'ACTION « PROJET INTERCOMMUNAL DE COOPERATION ASSOCIATIVE ».

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre du contrat de ville 2023, le centre socio-culturel va présenter un projet commun aux de villes : DECHY et GUESNAIN.

Il signale que l'intitulé de l'action, dont le centre socio-culturel de DECHY est maître d'ouvrage, est « Projet Intercommunal de Coopération Associative ».

Le Centre socio-culturel de DECHY a sollicité de Douaisis Agglo, une participation financière pour l'action ci-dessus, en raison de sa compétence en matière de politique de la ville.

Douaisis Agglo, a approuvé, par délibération du Conseil Communautaire du 10 Mars 2023, une participation financière de 5 000 euros pour cette opération.

Monsieur le Président donne lecture de la convention établie dans ce sens et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de subvention avec Douaisis Agglo pour l'action « Projet Intercommunal de Coopération Associative » pour le versement d'une participation financière de 5.000 euros.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Télétransmis le 22/09/2023
Publié sur le site de la ville le
22/09/2023

Jean-Michel SZATNY